

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 14 octobre 2025

Ecole élémentaire Saint Exupéry

Présents :

- Mme Cacio, M. Pagnier, Mme Labriet , Mme Figard, M. Mélot, madame Petit (Enseignants) ;
- Mme Alfonso, Mme Delavalle, Mme Maouin Donier, Mme Macovei, Mme Detouillon, madame Amalou, madame Oudot et madame Piot (Parents d'élèves) ;
- M. Bermond (maire) et M. Ravel (Adjoint)
- Mme Pierrecy (DDEN)

Absents excusés :

Invitée : Mme Jacquier (directrice de Familles rurales) et madame Ferrand (Inspectrice de l'Education nationale)

Madame Ferrand, inspectrice de l'Education Nationale, regrette de ne pouvoir être présente à ce premier conseil d'école et présente ses excuses à ses membres.

Présentation du nouveau conseil d'école et vote du règlement intérieur du conseil d'école.

Le directeur rappelle que le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des élèves.

Le conseil est constitué de 5 parents d'élèves titulaires, 6 enseignants et deux représentants de la mairie soit 14 personnes.

Le directeur présente le règlement intérieur du conseil d'école, le fonctionnement et le rôle des parents d'élèves au conseil d'école. Il rappelle que les parents sont membres à part entière : ils ont voix délibérative. Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des membres de la communauté éducative.

Le conseil vote le règlement du conseil d'école pour l'année scolaire 2025-2026 à l'unanimité.

A. Fonctionnement de l'école :

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école tenu en 2024-2025 :

Le procès-verbal du conseil d'école du vendredi 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Effectifs de rentrée, constitution des classes.

Horaire de l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h45 à 16h15.

L'école compte 118 élèves pour 5 classes.

Répartition par niveau		Répartition par classe		
CP	23	CP	23	M. Pagnier
CE1	18	CE1	18	Mme Labriet
CE2	18	CE2 - CM1	18 - 7	M Mélot et Mme Petit
CM1	31	CM1-CM2	12 - 14	Mme Cacio
CM2	28	CM1-CM2	12 - 14	Mme Figard
Total	118	Total	118	

Les prévisions pour 2026/2027

28 CM2 quitteront l'école et 23 CP annoncés

Le nombre total d'élèves devrait s'élever à 113 soit une moyenne de 22,5 élèves par classe.

3. Vote du nouveau règlement intérieur.

Le règlement intérieur est présenté au conseil.

Les enseignants soulèvent le problème des nombreuses entrées et sorties des élèves sur le temps de classe qui perturbent les cours : retard, RDV, ...
Comme l'année dernière, Il est donc demandé aux parents de venir chercher ou de ramener leurs enfants lors des récréations ou à la sortie de l'école.

Le directeur propose d'ajouter l'article suivant du code de l'Education au règlement intérieur de l'école :

L'article L. 511-5 du Code de l'éducation pose le principe de l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablette ou montre connectée, par exemple) à l'école et au collège.

Madame Donier a créé une petite affiche synthétisant « les bonnes pratiques » à l'école. Elle est présentée au conseil d'école.

Une fois que les modifications demandées par le conseil seront réalisées, le flyer sera distribué par mail à l'ensemble des parents d'élèves et affiché sur le panneau devant l'école.

⇒ Le règlement intérieur et ses modifications est adopté à l'unanimité.

4. Evaluation école et élaboration du futur projet d'école.

Comme il a été évoqué au précédent conseil, l'école fait l'objet cette année d'une évaluation qui se déroulera en deux temps :

- une phase d'autoévaluation dont la synthèse écrite doit être transmise à la DSDEN avant le 26 janvier 2026 ;

- une évaluation externe réalisée par un IEN et un directeur d'école la semaine du 2 mars 2026. Le directeur a en charge l'organisation de la journée d'évaluation.

5. Sécurité à l'école..

a. Présentation du nouveau PPMS unifié :

Les écoles élémentaire et maternelles bénéficient d'un nouveau document commun synthétisant les différentes procédures à adopter lors des déclenchements des différents PPMS.

Les enseignants ont tous pris connaissance du document.

Ce document rédigé conjointement par la mairie, les directeurs(trices) et la DSDEN sera consultable par les services de gendarmerie ou de secours en cas de déclenchement d'un des PPMS.

b. Exercices PPMS :

Un exercice alerte attentat intrusion a été réalisé le 22 septembre 2025 conjointement avec le périscolaire et la maternelle.

Les élèves ont respecté les consignes de confinement.

La porte du périscolaire n'était pas verrouillée lors du passage du directeur. Ce dysfonctionnement a été signalé au périscolaire.

Le système d'alarme fonctionne et l'ensemble des acteurs commence à être rompu à l'exercice.

c. Incendie :

Les procédures d'évacuation sont rappelées.

Trois exercices d'évacuation auront lieu au cours de l'année scolaire (1 par trimestre).

Le premier exercice qui a eu lieu le 15/09/2025 à 10h00, a montré :

- Que les élèves étaient rompus à cet exercice et que l'évacuation de l'ensemble des personnes de l'école se déroulait en moins de 2 minutes ;

- que le dispositif d'alerte incendie semblait fonctionner correctement sauf dans la salle de restauration située dans le bâtiment scolaire.

6. Hygiène à l'école :

Nous constatons que les sanitaires sont de plus en plus salis par les élèves. Des rappels simples vont être effectués : uriner au bon endroit, tirer la chasse, ne pas jouer avec le papier toilette ...

Monsieur le maire confirme que des devis sont attendus afin d'installer des sèche-mains et de nouveaux distributeurs de papier toilette.

Une visite médicale devrait avoir lieu pour les CP par l'infirmière du collège Voltaire.

7. Budgets municipaux :

budget fournitures : 4640 € soit environ 40 € par élève

subvention coopérative scolaire : 4547 € .

La commune a également investi dans du matériel informatique : 5 PC portables pour remplacer les anciens PC des enseignants et 5 PC et leurs écrans pour le « FABLAB ».

Le conseil d'école remercie chaleureusement la commune pour son implication financière dans les différents projets pédagogiques mis en place dans l'école.

8. Coopérative scolaire :

Le bilan de de l'année scolaire 2024/2025 est présenté :

Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008	Ventes d'objets	395,60
6168 1008	Assurances	31,00	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	8 084,98	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	4 415,00
6270 0008	Frais bancaires	34,05	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6356 0008	Cotisations versées à l'OCCE 25	275,84	7551 1008	Subventions d'associations	2 280,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	207,00	7562 0008	Participations des familles	1 370,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		8 632,87	Total des produits (B) :		8 460,60
Résultat de l'année 2024 - 2025 (B-A) (+/-) : -172,27					
Bilan simplifié au 31 Août 2025					
<u>ACTIF</u>		Solde des comptes au 31/08/2025	<u>PASSIF</u>		
512 01	Crédit Mutuel (1)	3 785,88	110	Report à nouveau au 1.09.2024 :	3 958,15
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2024		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2025 :		
478.1	Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		
Total de l'actif :		3 785,88	Total du passif :		3 785,88
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00					
Le bilan simplifié est équilibré.					

Le compte de coopérative accuse un excédent de 3 785 € en ce début d'année scolaire.

Les activités sur temps scolaires sont toujours totalement prises en charge par la coopérative scolaire (transport et activité).

Participation des parents à la coopérative scolaire : 81 cotisations pour 118 élèves soit une participation de 68 % pour un montant de 1323 €. Résultats légèrement en baisse par rapport à l'an dernier

9 demande d'utilisation des locaux scolaires :

Comme chaque année, la DSDEN va demander à la commune l'autorisation d'utiliser les locaux scolaires lors des stages de réussite d'automne, du printemps et des vacances d'été.

Le hall est utilisé tous les mercredis par le club de karaté ainsi que la salle n°3 pour des cours de zumba.

B. Communication :

1. entre les parents et les enseignants :

L'ENT Eclat n'est plus utilisé par les enseignants.

La communication se fait principalement par mail et via les cahiers de texte.

Les représentant de parents d'élèves confirment que ce mode de communication est suffisant.

2. entre les parents et la direction :

Il est demandé aux parents d'utiliser le mail de l'école : ecole.grandfontaine@ac-besancon.fr et de prendre RDV si possible le lundi (jour de décharge).

En cas de difficulté avec un enseignant :

Le directeur demande aux parents d'élèves de contacter en premier l'enseignant(e) concerné(e) afin de clarifier la situation.

Et dans un second temps de prendre RDV avec lui si la situation l'exige.

3. entre les parents et la mairie et/ou le périscolaire :

- En cas de problème avec les transports scolaire, il est demandé de contacter le secrétariat de la mairie.
- De même pour toutes questions concernant le périscolaire, l'interlocuteur privilégié doit être la direction de « Familles rurales ».

C. Projets et vie de l'école :

- 11 novembre : Les élèves de l'école sont sollicités pour chanter la Marseillaise lors de la cérémonie au monument aux morts de Grandfontaine. Deux élèves se sont portés volontaires pour être porte-drapeaux.
- Fabrication de cartes de vœux pour les aînés du villages et de menus pour le repas des aînés.
- les deux scènes : toutes les classes assisteront à des spectacles des deux scènes :
 - *"Silence, ça flambe"* le 4 ou 5 mai pour les CP et CE1 ;
 - *"Le Gruffalo"* le 5 février pour les CE1 ;
 - *"Géniales"* le 16 décembre et le 18 décembre pour les CP, CE1, et CE2/CM1;
 - *"Dominique toute seule"* le vendredi 27 mars pour les classes de CM1/CM2.(dans l'attente de la validation par les 2 scènes.
- JMF : Spectacles musicaux :
 - *"Boîte à cordées"* le 26 ou 27 février pour les classes de CE2/CM1 et CE1;
 - *"Pierre Noire et Chat Blanc "* le 1 ou 2 juin pour les classes de CE2/CM1, CE1 et CM1/CM2.
- Marché de Noël le vendredi 12 décembre :
Comme chaque année, nous allons travailler en chorale 3 ou 4 chants que nous présenterons aux parents le soir du marché de Noël.
- Kermesse de fin d'année le vendredi 26 juin :
Comme l'année dernière, la kermesse aura lieu un vendredi en fin d'après-midi dans la cour de récréation.
- projet embellissement de la passerelle de Planoise.
- Projet Fablab :

Notre école bénéficie d'un Fab Lab (terme issu de la contraction de l'anglais : fabrication et laboratoty) depuis la rentrée.

Son objectif est de stimuler le développement de la culture scientifique, technique, industrielle et numérique auprès des élèves et de leurs enseignants, et de favoriser l'innovation, la création, la coopération via l'apprentissage par « le faire ».

Des outils et un accompagnement sont mis à disposition de l'école par le Réseau Canopé.

Le « fablab » est installé dans l'ancienne salle d'arts plastiques.

Les élèves ont à leur disposition différents outils : une scie à chantourner, deux machines à coudre, une imprimante 3D, une découpeuse à papier, 9 ordinateurs avec des cartes programmables.

Des parents d'élèves ont déjà été sollicité pour aider à l'encadrement des différents groupes d'élèves sur certaines machines.

La commune a doté l'école de 5 nouveaux ordinateurs et d'écrans pour cette salle.

Les enseignants vont porter des projets tout au long de l'année afin d'utiliser au mieux le matériel à disposition.

- Voyage scolaire des CM1/CM2.

Les élèves de CM1/CM2 vont effectuer un voyage scolaire du 27 au 30 mars à Prénovel dans le Jura.

Au programme : découverte et balade nature dans une tourbière, cani-rando, VTT, Biathlon, tir à l'arc ...

- Cross de l'école

L'école organisera comme l'année dernière un cross dans le bois du Crôt au mois de juin.

D. Parcours de l'élève :

1. Evaluations nationales :

Les évaluations nationales ont été réalisées début septembre. Les résultats sont plutôt satisfaisants sur notre école et toujours au dessus des moyennes départementales et nationales. Elles feront l'objet d'une analyse approfondie lors de la rédaction de l'autoévaluation école de cette année.

2. Dispositifs d'aides : RASED , APC et stage de réussite :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont débuté au mois d'octobre . Elles sont axées sur l'aide à la lecture en privilégiant une approche ludique.

Une nouvelle psychologue scolaire, madame Piotte-Renard, est positionnée sur notre école.

Certains élèves de cycle 2 devraient bénéficier de l'intervention de madame Colin, maîtresse E du RASED de la circonscription. Les dates et créneaux horaires sont encore à définir.

Trois élèves de notre école bénéficie d'une aide humaine sur des temps mutualisés assurée par mesdames Mellouki, Bouvier et Dupont, AESH.

3. Autres :

Monsieur le maire signale qu'il a contacté monsieur Battlog, principal du collège Voltaire et madame Ferrand, IEN afin de leur faire part de sa préoccupation concernant l'orientation de nos élèves en sixième.

L'année dernière 4 élèves seulement ont intégré le collège Voltaire. Les autres sont allés dans le privé ou dans d'autres collèges publics.

Les membres du conseil constatent un manque d'attractivité des collèges de secteur situés à Planoise.

8. Questions diverses.

Aucune question particulière n'a été soumise au conseil d'école.

La séance du conseil d'école se termine à 19h35.

Le directeur
A. Mélot

Le secrétaire
A. Mélot